

13 mai 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 13 mai 2005

Imagerie médicale et biologie clinique

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant le budget global des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations, en 2004, en matière d'imagerie médicale et de biologie clinique, dans le cadre de l'assurance soins de santé obligatoire.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant le budget global des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations, en 2004, en matière d'imagerie médicale et de biologie clinique, dans le cadre de l'assurance soins de santé obligatoire.

Le budget global des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en imagerie médicale s'élève, pour 2004, à 855.570.000 euros. Le montant se divise en 288.877.000 euros pour les prestations dispensées à des bénéficiaires hospitalisés et 566.693.000 euros pour les prestations à des bénéficiaires non-hospitalisés. Le budget global des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en biologie clinique s'élève, pour l'année 2004, à 896.112.000 euros, soit 464.876.000 euros pour les prestations dispensées à des bénéficiaires hospitalisés et 431.236.000 euros pour les prestations à des bénéficiaires non-hospitalisés. Les deux projets produisent leur effets au 1er janvier 2004. Ils sont transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe